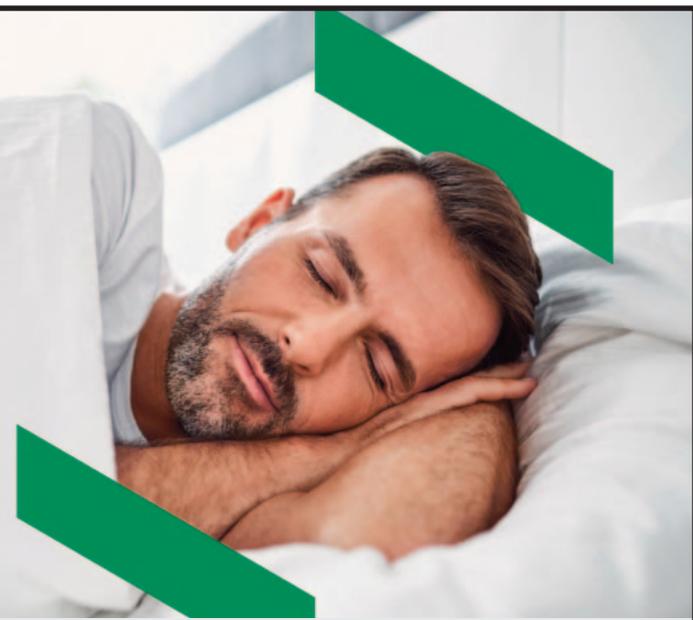


Dormir tranquille grâce à l'assurance



En matière d'assurance de dommages, on pense souvent à l'assurance habitation ou à l'assurance automobile, mais il existe autant de possibilités d'assurance que de biens matériels à assurer. En clair, presque tout est assurable.

Voici quelques pistes pour vous aider à déterminer le type d'assurance qui convient à vos besoins.

L'assurance de dommages : les principes de base

L'assurance de dommages vous protège contre des pertes ou dommages matériels subis par votre auto ou votre habitation, par exemple, à la suite d'un sinistre.

Elle vous protège également contre les dommages que vous pourriez involontairement causer à autrui, et les réclamations ou poursuites judiciaires qui pourraient en découler. Ainsi, en étant assuré contre les événements imprévisibles de la vie, vous pouvez dormir l'esprit tranquille!

Qu'est-ce que vous voulez protéger?

Comme point de départ, il est important de vous questionner : quels sont les biens dont vous ne voudriez ou ne pourriez pas assumer la réparation ou le remplacement en cas d'imprévu? Pour l'assurance habitation, vous pouvez faire l'inventaire des biens que vous possédez à l'aide de l'outil d'inventaire des biens du Bureau d'assurance du Canada.

Quels sont les risques?

Auriez-vous la capacité financière de remplacer un bien ou de le réparer en cas d'imprévu? Seriez-vous prêt à dédommager quelqu'un avec votre épargne en cas d'accident? Plusieurs personnes choisiront ainsi de transférer ce risque à un assureur.

Qu'est-ce qu'une franchise?

La franchise, c'est le montant que vous vous engagez à assumer en cas de sinistre. Il faut donc choisir un montant de franchise selon votre capacité financière. Pour diminuer le montant de votre prime, votre fonds d'urgence pourrait-il vous permettre d'assumer une franchise élevée?



Qu'est-ce que la prime?

La prime, c'est le montant que vous êtes prêt à payer pour être assuré. Elle vous permet d'éviter de jouer à une loterie : risquer de perdre vos biens ou une partie de leur valeur en cas de dommages, de destruction ou de vol.

Analyser vos besoins de protection

Une fois que vous avez identifié les risques en fonction des biens que vous possédez, prenez le temps de bien définir votre besoin de protection. Pour vous accompagner, un agent d'assurance peut s'avérer un grand atout afin que vous puissiez prendre des décisions éclairées.

Plusieurs ressources sont aussi disponibles pour vous informer sur le sujet. Par exemple, sur le [desjardins.com](https://www.desjardins.com), dans la section « Assurance », vous trouverez de l'information et des outils. Vous pouvez même effectuer une soumission d'assurance en ligne. C'est simple et rapide!



Maxime Chartrand¹
Conseiller Finances personnelles
450 436-5335, poste 7186402
maxime.chartrand@desjardins.com

¹ Représentant en épargne collective pour Desjardins Cabinet de services financiers inc.